

SS4 - CUMUL DES FONCTIONS (Formation de recyclage)



Formation 100% en présentiel
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 350,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

- Evaluation théorique de 20 minutes sur la base d'un QCM et/ou de questions à réponses courtes

- Evaluation pratique d'une heure portant sur l'analyse d'une situation concrète

FORMALISATION

Attestation de compétence

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 10



PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la réglementation du code du travail en tant que public Cumul des Fonctions (encadrant technique, encadrant de chantier et opérateur de chantier) et ayant déjà suivi la formation préalable



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation initiale à la prévention du risque amiante public Cumul des Fonctions

- Attestation médicale d'aptitude au poste de travail, ainsi que l'attestation de compétence de la dernière formation datant de moins de 3 ans.



OBJECTIFS

Répondre à l'obligation réglementaire de recyclage périodique (tous les 3 ans) de la formation à la prévention du risque amiante du personnel Cumul des Fonctions amené à concevoir des travaux comportant un risque d'émission de fibres d'amiantes (interventions dites de " Sous-Section 4" du Code du travail) selon les dispositions de l'arrêté du 23 février 2012





PROGRAMME

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ; Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.



FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante



MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).
Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 79% (67 participants ont répondu / 18 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)



04 66 21 21 46

